

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 21 DÉCEMBRE 2017

Convocation : 13 décembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, le 21 décembre, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.

Présents : Mmes Jocelyne Poussard, Nathalie Velin, Doriane Godard, Florence Joubert, Marilyn Barathon, MM. Philippe Rouby, Jean-Marie Raoult, Yves Leipert, Vincent Varin, Bruno Lebreton, Gilles Guerbois

Absents excusés : M. Vincent Schaal (pouvoir à M. Varin), Mme Françoise Colin-Manderscheid (pouvoir à Mme Poussard),

Absent : Emmanuel Martin-Gbeassor

Secrétaire de séance : Mme Marilyn BARATHON

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre du FDSIL
- Décision modificative budgétaire.

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces points.

ARRÊT PLU

Mme POUSSARD donne lecture du bilan de concertation du PLU qui retrace tout le travail effectué depuis le début de sa mise en place. Le bilan qui clôture la phase de concertation est globalement satisfaisant. Elle rappelle les phases qui interviendront suite à l'arrêt du PLU, à savoir envoi aux personnes publiques associées qui auront trois mois pour rendre leur avis sur ce dossier, la saisie de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers pour avis.

A l'issue de ces trois mois, le projet de PLU sera soumis à enquête publique.

Quatre personnes à savoir : Jocelyne POUSSARD, Jean-Marie RAOULT, Gilles GUERBOIS, Françoise COLIN-MANDERSCHIED ne participent pas au vote dans la mesure où elles sont concernées de près ou de loin par les décisions prises par le PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme à l'unanimité des votants.

FONDS DE PEREQUATION

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal sollicite du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux ou acquisitions effectués au cours de l'année 2017 et désignés dans l'annexe jointe.

Le Conseil décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du fonds Départemental de Péréquation.

FDI

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI –Fonds Départemental d'Investissements pour les travaux de voirie et bordurage de la

rue du Bourg et la voirie de l'Impasse du Verger, ainsi que pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens en haut de la rue du Bourg.

DEMANDE DE SUBVENTION FDSIL, DETR ET FDI

Le Conseil sollicite l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Départemental de Soutien aux Initiatives Locales (FDSIL), au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre du Fonds Départemental d'Intervention (FDI) pour des travaux portant sur l'accessibilité des personnes handicapées.

DEMANDE DE SUBVENTION FDSIL ET DETR

Le Conseil sollicite l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Départemental de Soutien aux Initiatives Locales (FDSIL), au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'acquisition d'un ordinateur portable et d'une imprimante afin d'assister la population dans leurs démarches administratives.

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

La commune est saisie par le Trésorier principal d'une demande d'admission en non-valeurs de créances irrécouvrables. Les admissions de créances proposées en 2017 par le comptable public intéressent 7 titres de recettes émis sur la période 2012, 2013 et 2014 pour 2 débiteurs différents. Leur montant s'élève à 296.40 €. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve la demande d'admission en non-valeur des titres présentés par le Trésorier Principal pour un total de 296.40 €.
- Dit que cette dépense est inscrite au budget primitif 2017, article 6541, Créances admises en non-valeur.

ANNULATION RÉSERVATION SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal accepte de rembourser à Mme YVON l'acompte de réservation de la location de la salle des fêtes.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

L'admission en non-valeurs de créances irrécouvrables nécessite d'abonder l'article 6541 - Créances admises en non-valeur. En conséquence il est proposé les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Chapitre 022 dépenses imprévues	- 300 €
Article 6541 Créances admises en non-valeur	+ 300€

Le Conseil Municipal approuve ces modifications budgétaires.

LECTURE DE COURRIERS

M. Mme Cornuejols et M. Mme Marchand ont apprécié l'essai de chicane ; la vitesse des véhicules s'est trouvée réduite et demandent s'il est possible d'étudier la mise en place définitive de chicane dans la rue du Bourg.

TOUR DE TABLE

Mme Velin Le sous-préfet souhaite que s'établisse une relation de confiance entre l'Etat, l'Agglo et les communes. Un point a été fait sur les aires d'accueil des gens du voyage. La carte médicale d'Eure et Loir est très inquiétante du fait de la pyramide des âges des médecins. Des propositions sont faites pour attirer les jeunes diplômés sur notre territoire.

M. Leipert fait un compte rendu de la dernière réunion de Territoire d'Energie. Le budget primitif a été voté. Les bureaux vont déménager dans un local plus grand Le résultat de l'appel d'offres pour le marché d'électricité est paru, Direct Energie sera le fournisseur de la commune pour les deux années à venir.

Mme Joubert s'associe aux courriers de M. et Mme Cornuejols et M. et Mme Marchand concernant l'installation des chicanes dans la rue du Bourg. Il sera nécessaire, lors d'un nouvel essai, de revoir la longueur entre les chicanes pour un passage aisé des gros véhicules.

Mme Barathon signale de mauvais état du remblaiement suite à l'enfouissement de la ligne électrique 20000 volts. Cela a déjà été signalé à ENEDIS. Le prestataire doit reprendre l'ensemble des bas-côtés dès lors qu'ils reviendront sur la commune pour effectuer le reste des travaux.

M. Rouby effectue le compte rendu de la dernière réunion du SMICA et donne l'état d'avancement du projet de réhabilitation de l'ancien M. BRICOLAGE en espace sportif.

Mme Poussard informe le conseil municipal de la réussite de l'arbre de Noël et du repas des anciens, ce dernier ayant été fait avec la commune du Mesnil-Simon. Les parents et les personnes ayant participé au repas des anciens ont été satisfaits de ces animations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45